

Parc naturel de la Vallée de l'Attert



Programme 2019

DYNAMIQUE GÉNÉRALE

Grandes orientations stratégiques du Parc naturel

Les orientations stratégiques du Parc en 2019 suivent les objectifs stratégiques et opérationnels décrits dans le plan de gestion établi en 2015 pour les dix prochaines années.

Les deux projets introduits dans le cadre du Programme Interreg V Grande Région « Valorisation artistique et touristique des milieux humides de la Grande Région » et « AGRETA – Ardenne, Grande Région, Eco-Tourisme et Attractivité » ayant démarré au 1^{er} janvier 2017 vont déjà entamer leur dernière année d'actions. Une demande de prolongation est envisagée pour Agreta.

La Charte paysagère fait partie intégrante du plan de gestion. L'arrêté du Gouvernement définissant ses modalités d'élaboration a été adopté en mai 2017 et les Parcs naturels doivent la réaliser dans un délai de trois ans. Le PNVA a lancé dans le dernier trimestre 2017 l'appel d'offre pour l'établissement de cette charte par un bureau d'étude en se basant sur le vade-mecum réalisé par le groupe de travail mis en place au sein de la fédération des Parcs. C'est au bureau Arpayge que cette étude a été confiée. L'analyse contextuelle a été réalisée en 2018 et les recommandations seront établies lors du premier semestre 2019. Un des aspects fondamentaux du processus d'élaboration et de mise en œuvre de la Charte

paysagère est la participation et la concertation de la population et des parties prenantes des territoires concernés.

Les parcs naturels peuvent être qualifiés de « laboratoire » où des méthodes innovantes sont mises en œuvre. Cela sera le cas pour un projet mené sur l'ensemble des Parcs naturels wallons. Ce projet intitulé « Natur'accessible » permet de développer le potentiel touristique des sites Natura 2000 à travers l'aménagement sur chaque parc naturel d'un circuit de découverte thématique accessible à des personnes à besoins spécifiques afin de répondre à une demande d'accessibilité de tous à la nature. Le lieu proposé par le PNVA, à savoir le chemin à Metzert, ayant été approuvé par Plain-Pied et le cahier des recommandations ayant été mis à la disposition des Parcs, les aménagements pourront se faire en 2019. Le public visé par les aménagements envisagés sur le circuit attertois sont les personnes en chaise roulante, les personnes à déficience visuelle et les sourds. Ce projet sera coordonné par la Fédération des Parcs naturels de Wallonie et le partenariat pourra compter sur l'encadrement technique d'Access-I, notamment pour l'écriture du cahier de critères nécessaires à l'accessibilité des sites naturels.

Les parcs naturels contribuent à des programmes de recherche et initient des actions expérimentales menées en fonction des projets et de leurs problèmes rencontrés sur le terrain. De nouveaux processus de planification et de gestion de l'espace rural sont

imaginés, testés et ensuite reproduits sur d'autres territoires. Le PNVA et deux autres Parcs naturels wallons sont repris comme « zone pilote en région wallonne » pour un projet de réduction des pesticides en milieu agricole. À travers le projet qui s'intitule « Générations Terre », les agriculteurs recevront un conseil personnalisé régulier et gratuit. Ils pourront participer à des formations spécifiques, des journées d'étude et des échanges de bonnes pratiques. Par ailleurs, ils seront valorisés auprès du grand public pour leur investissement dans le projet. Les agriculteurs volontaires pour le projet pilote seront pris en charge par un conseiller agricole actif dans chaque Parc naturel. Ce conseiller agricole jouera un rôle de coordinateur local du projet et d'intermédiaire entre l'agriculteur et les structures à même de fournir un conseil technique indépendant (notamment et principalement les Centres pilotes et CRA-W). Il encadrera le suivi et la récolte des données de terrain pendant toute la durée du projet. Ce projet nécessite pour le PNVA l'engagement d'un chargé de mission supplémentaire. Une Task force régionale et une Task force locale seront mises en place.

Le Parc naturel faisant de plus en plus appel aux ouvriers communaux pour la gestion, l'entretien ou la réparation des aménagements environnementaux ainsi que pour la préparation des locaux et du matériel nécessaire aux actions de sensibilisation, il a entrepris fin 2017 les démarches auprès du CPAS d'Attert pour la mise à disposition d'un ouvrier via

un article 60. Une convention établie entre le CPAS et le Parc naturel permet la mise à disposition d'un ouvrier pendant deux ans et ce, à partir du 8 janvier 2018. L'équipe du Parc gère son travail. En 2019, il faudra réfléchir à la suite : nouvel article 60, engagement...

Suite à l'adoption du Décret wallon du 7 novembre 2007 organisant les Contrats de Rivière et de son arrêté d'application du 13 novembre 2008, les Contrats de Rivière sont regroupés par sous-bassin versant, ce qui a impliqué pour le Contrat de Rivière Attert de former le Contrat de Rivière Moselle avec le Contrat de Rivière de l'Our et celui de la Haute-Sûre qui sont respectivement gérés pour le versant wallon par le Parc naturel Hautes Fagnes Eifel et le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier (PNHSFA). L'assemblée générale constitutive de cette asbl Contrat de Rivière Moselle a eu lieu le 9 mars 2016. La commune d'Attert et l'asbl Parc naturel en sont membres et ont été désignés administrateurs. Une convention de partenariat a été rédigée entre cette asbl et les trois Parcs naturels concernés afin que ces derniers assurent l'animation et la gestion des projets sur le terrain. Un plan d'actions pour les années 2017, 2018 et 2019 a été rédigé selon le canevas imposé par la Région wallonne et a été signé par l'ensemble des partenaires le 15 septembre 2017. En 2019, il faudra rédiger le plan triennal suivant.

Le PNVA est partenaire du projet déposé par le PNHSFA dans le cadre du programme européen PwDR 2014-

2020, relatif au développement d'outils touristiques en lien avec la forêt d'Anlier. Le PNHSFA est la structure porteuse du projet « massif » en partenariat avec les Maisons du Tourisme, SI et communes du réseau, le Département Nature et Forêts du SPW et le PNVA. Ce projet entamera sa troisième année d'actions en 2019 et se concentrera sur la mise en réseau des opérateurs touristiques de la forêt d'Anlier et le développement de nouveaux produits touristiques innovants.

Le PNVA a obtenu la reconnaissance en tant qu'association environnementale dans la catégorie locale, et ce à partir du premier janvier 2016 et pour une durée de six ans. Un plan d'action triennal devait être introduit en 2016 à la Région wallonne afin d'obtenir des subsides à partir du 1^{er} janvier 2017, mais tout a été reporté pour une période indéterminée. Le plan sera réalisé lorsque la Région wallonne le permettra.

Cela n'empêche pas le PNVA de mettre sur pied de multiples activités de sensibilisation pour petits et grands. Le Parc naturel est de plus en plus sollicité par les écoles maternelles et primaires du territoire. Le stage Junior Rangers et les mercredis après-midi nature remportant un vif succès, ils seront reconduits. Les rendez-vous du Parc naturel et les formations en salle et sur le terrain se poursuivront en 2019.

Le Parc a adhéré la démarche de labellisation « Wallonie Destination Qualité », qui permet d'améliorer sa connaissance sur les attentes des différents publics,

les différentes collaborations... ainsi que la gestion de la satisfaction, l'insatisfaction et les réclamations des clients. En 2019, il poursuivra la mise en œuvre de différentes actions qui doivent être réalisées sur une période de trois ans.

Au niveau économique, le PNVA va poursuivre son soutien administratif à la création de la Coopérative de la Côte Rouge qui a pour objectif la transformation et la commercialisation du lait mais aussi la valorisation de tous les produits agricoles issus d'une agriculture locale.

Suite aux élections communales d'octobre 2018, les membres de l'asbl sont à renouveler. Les statuts de l'asbl indiquent que les membres sont désignés pour une durée maximale de 6 ans et que dans tous les cas, leur mandat s'arrête après l'installation de nouveaux conseils communaux. L'assemblée générale avec les nouveaux membres sera organisée en janvier 2019.

Principales collaborations (communales, intercommunales, régionales, internationales, associatives...)

Le Parc naturel n'est pas un territoire qui vit en vase clos. A travers ses projets, il établit un partenariat important tant avec les acteurs locaux que régionaux ou au-delà des frontières.

Au sein du territoire

L'équipe technique travaille en collaboration avec

DYNAMIQUE GÉNÉRALE

- les élus, ouvriers et employés de la commune d'Attert
- Les écoles maternelles et primaires
- Les habitants
- les mouvements associatifs. Il fait souvent appel aux associations pour l'aider dans l'organisation d'événements. Il répond également à des propositions faites par ces associations
- L'asbl Au Pays de l'Attert qui assure le volet « énergie » sur le territoire du PNVA
- La Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne qui a son siège social à Attert
- Les agents du DNF, pêche et Demna, du cantonnement d'Arlon
- Le comice agricole d'Arlon-Attert-Hachy qui couvre notamment le territoire d'Attert
- Le Syndicat d'initiative du Val d'Attert
- La CLDR

Le Parc naturel informe régulièrement ces différents organismes des appels à projets susceptibles de les intéresser lancés par la Région wallonne, la Province de Luxembourg ou des organismes comme la Fondation Roi Baudouin.

En dehors du territoire, sur le versant wallon

- Administrateur de la Fédération des Parcs Naturels de Wallonie et participation active aux groupes de travail
- Administrateur de l'asbl Contrat de Rivière Moselle

- Membre de la Maison du Tourisme du Pays d'Arlon et collaboration avec la FTLB
- Membre du réseau Idée
- Partenaire du réseau Diversifruits
- Partenaire du projet de gestion touristique du massif forestier de la forêt d'Anlier
- Participation aux réunions des CR de la Province de Luxembourg afin de définir une politique commune et des actions groupées
- Participation aux réunions de la plate-forme paysagère qui rassemble les acteurs wallons du paysage
- Collaboration avec le Miroir des Festivals, le département du développement durable et le service technique de la Province de Luxembourg
- Collaboration avec le Life-Herbages
- Collaboration avec l'ULg Campus d'Arlon
- Collaboration avec l'Abeille arlonaise

En dehors du territoire, à l'échelle transfrontalière

- Le PNVA est situé le long de la frontière luxembourgeoise. Depuis 1996, Attert entretient une collaboration étroite avec 4 communes luxembourgeoises. Grâce à cette dynamique, des activités entre les habitants des deux pays sont organisées par le biais du sport, de la culture ou des échanges entre les écoles...
- Collaboration avec l'association luxembourgeoise de protection de la nature, « Hëllef fir d'Natur » pour la gestion du marais de Grendel

- Partenaire du Contrat de Rivière Attert transfrontalier géré par la Maison de l'Eau à Redange
- Participation au groupe de travail créé entre communes et agriculteurs belges et luxembourgeois
- Collaboration avec les Parcs naturels de la Grande Région et plus particulièrement avec le Parc naturel Régional de Lorraine, le Parc naturel Régional des Vosges du Nord, le Parc naturel de la Sûre et le Parc naturel de l'Our
- Les deux projets Interreg V Grande Région permettent de collaborer avec de nouveaux partenaires

Afin de pouvoir répondre aux demandes, il est important que l'équipe technique puisse se former tant au niveau administratif (cahier des charges, TVA...) qu'au niveau technique (divers types d'animations...). Elle participe aux formations ou séances d'information proposées par la FPNW, la CCILB, les CRIE et autres organismes de formation. Ayant adhéré à la CODEF en 2018, l'équipe pourra également profiter des nombreuses formations proposées par cet organisme.

1. Restaurer et préserver la biodiversité

1.1. Connaître le territoire

La connaissance du territoire est une donnée fondamentale pour bien le préserver. Découvrir ou suivre les données floristiques et faunistiques sur tout le territoire permet de voir là où la nature a besoin d'un coup de pouce pour être maintenue et développée.

Nos projets :

- Poursuivre les inventaires faunistiques et floristiques sur tout le territoire
 - ✓ Cincle plongeur : contrôle annuel des niochirs
 - ✓ Chauves-souris et Chouettes effraies : inventaire annuel dans le cadre de « Combles et clochers »
 - ✓ Participation aux éventuelles demandes de recensement : Pic cendré, nidification Milan noir et Milan royal, Hirondelle de rivage...
- Mettre à jour la base de données du système d'information géographique SIG
- Continuer la création d'un réseau d'observateurs de la faune et de la flore sur le territoire en proposant de petites formations en salle puis sur le terrain notamment sur base du MOOC botanique.

1.2. Restaurer, maintenir et développer des conditions favorables aux espèces animales et végétales et à leur habitat pour un réseau écologique efficient

Le réseau écologique est composé de zones noyaux protégées ou non reliées par des zones tampons et des zones corridors telles que des petits biotopes et des éléments naturels de structure linéaire dans le paysage (haies, fossés, lisières forestières, sentiers, mares, petits ruisseaux, etc.). Ces habitats sont de plus en plus fragmentés et dégradés ce qui nuit à l'efficacité du réseau et le rend plus vulnérable par exemple aux espèces invasives ou aux modifications de l'environnement. La préservation et l'extension du réseau écologique lui permettent de remplir son rôle de service écosystémique (préservation de l'eau potable, diminution de l'érosion, ressource pour les pollinisateurs...).

Nos projets :

- Définir les espèces menacées et mettre en œuvre les actions en faveur de la préservation de leur habitat
 - ✓ Etudier la possibilité d'aménager les ponts en faveur des chiroptères
 - ✓ Poser un nichoir à cincle sous le pont de la bretelle de la N4 à Schadeck

- ✓ Etudier la possibilité d'aménager une ancienne tour électrique en gîte pour chiroptères à Post
- Gérer les invasives (faune et flore)
 - ✓ En particulier la Berce du Caucase à Post et la Balsamine de l'Himalaya sur l'Attert, à partir du pont de Grendel
- Maintenir et développer les éléments du réseau écologique et de la nature ordinaire
 - ✓ Maintenir et développer le maillage de haies par des distributions d'arbres fruitiers, des aides à la plantation, des inventaires, par l'application du règlement communal sur l'arrachage des haies...
 - ✓ Poursuivre l'opération « Vergers en forme » : atelier de greffage, atelier de taille, mise à jour de l'inventaire, identification des variétés...
 - ✓ Projet Diversifruits coordonné par la Fédération des Parcs naturels de Wallonie qui rassemble les acteurs de toute la filière du redéploiement des vergers de variétés anciennes en Wallonie et de tous les amateurs œuvrant à la préservation de la diversité fruitière en général. Le Parc naturel fait partie du réseau et transmet à son niveau les actions proposées.
 - ✓ Préserver les bords de routes comme zone

refuge pour les espèces : suivi du fauchage tardif...

- ✓ Aménager des zones de lisières forestières étagées et diversifiées en fonction de la demande du DNF
- ✓ Apporter un soutien logistique, de conseils et fournitures lors des projets de verdurisation dans les écoles via les projets « Ose le vert, recrée ta cour » ou d'autres projets indépendants.
- ✓ Etudier l'aménagement végétal des abords du local du Patro de Metzert
- ✓ Maintenir le réseau de mares pour la colonisation des espèces (Triton crêté...) et étudier la possibilité de réintroduire dans les mares des espèces menacées
- ✓ Etudier les possibilités de mettre d'autres cimetières de la commune en cimetière nature
- Gérer et préserver les milieux caractéristiques de la vallée (mégaphorbiaies, carrières, aulnaies, prairies humides...)
 - ✓ Statut de « Cimetières nature » dans les cimetières de Tattert et Tontelange :
 - o Suivi des populations d'abeilles solitaires en collaboration avec JP Jacob et Annie Remacle.

o Poursuite de l'action cimetière nature

- Mettre en place des conditions favorables aux pollinisateurs
- Récolter localement des graines d'espèces intéressantes en collaboration avec le comptoir forestier wallon

1.3. Contribuer à la préservation des sites les plus remarquables

Les Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) représentent le cœur de la structure écologique principale : ils abritent des populations d'espèces et des biotopes rares ou menacés ou se caractérisent par une grande diversité biologique ou un excellent état de conservation.

Certains sites sont classés en réserves naturelles. Il y en a 7 sur le territoire dont deux sont toujours en cours d'agrément. Il s'agit de la RN du Marais de Grendel et le Site de la Carrière de Tattert.

Nos projets :

- Etudier la possibilité de créer de nouvelles réserves naturelles ou SGIB (Carrière de Nobresart, prairies humides...)
- Gérer les réserves naturelles existantes en collaboration avec les gestionnaires

- ✓ Réserve naturelle du marais de Grendel : poursuite des travaux de restauration avec des chantiers de bénévoles, fauche annuelle, rédaction du rapport annuel de gestion, suivi de diverses recherches scientifiques au sein de la réserve.
- ✓ Carrière de Tattert : suivi des actions du Life Herbages « Actions prioritaires pour les pelouses et prairies en Lorraine et Ardenne méridionale ».
- Répondre à l'appel d'offre qui sera lancé par le Life intégré pour la mise en œuvre du plan de gestion d'un site Natura 2000 retenu dans le bassin de l'Attert

2. Protection des ressources en eau

Un des challenges des années qui viennent est l'amélioration de la qualité physico-chimique de nos rivières par la construction de stations d'épuration sur le territoire du Parc. Après la première station d'épuration installée en 2016 à Thiaumont, la construction d'une seconde à Attert se poursuit. Ces 7 installations au total prévues par l'AIVE devraient permettre d'épurer les eaux sales des maisons reliées aux collecteurs avant de la rejeter dans les cours d'eau. Mais la protection des ressources en eau fait aussi partie des rôles du Parc tant pour les cours d'eau que pour les captages.

2.1. Préserver les milieux naturels inféodés à l'eau

La vallée de l'Attert est riche en milieux aquatiques. De nombreuses sources donnent naissance à bon nombre de cours d'eau qui rejoignent en grande majorité le sous-bassin de la Moselle dont, ici, l'Attert est la principale rivière. La présence d'une zone argileuse surmontée d'une couche de sable a permis la création de plusieurs zones humides dont certaines sont classées en réserves naturelles. Il est donc important de veiller à la préservation de ces milieux naturels inféodés à l'eau.

Nos projets

- Aménager les berges pour permettre la nidification d'espèces telles que l'Hirondelle de rivage et le Martin-pêcheur
- Suivre le « Plan inondation »
- Favoriser la libre circulation des poissons en levant les obstacles sur leur parcours, en fonction de l'agenda du Service Technique Provincial
 - ✓ Rétablir la libre circulation au niveau de la prise d'eau du canal de Luxeroth
 - ✓ Terminer le réaménagement de la passe à poissons inefficace de Schadeck en créant un nouveau palier. Une fosse d'appel a été réalisée

3. Sensibiliser

Que serait la préservation de l'environnement si elle n'impliquait pas le public ? Pour protéger, il faut connaître. Aussi, il est nécessaire d'informer le grand public, de l'inviter à participer ou à s'engager dans des actions de sauvegarde de notre biodiversité.

Nos projets

- Impliquer le grand public
 - ✓ En l'invitant à favoriser et à développer la biodiversité dans son environnement proche
 - ✓ En l'invitant à participer à des chantiers nature (réserve naturelle du Marais de Grendel)
 - ✓ En l'incitant à préserver les milieux aquatiques et plus particulièrement les nappes phréatiques
 - ✓ En proposant des visites guidées de sites et des balades Nature
 - ✓ En participant aux journées à thèmes (Journée Wallonne de l'Eau, Opération grand nettoyage de printemps, Nuit de la chouette, Aube des oiseaux, Printemps sans pesticides, 12^e Rencontre entre acteurs de la rivière...)
 - ✓ En organisant régulièrement des conférences sur de multiples sujets
 - ✓ En publiant des articles sur les problèmes de gestion des eaux : économie de l'eau potable,

déchets en bordure de cours d'eau...

- ✓ En distribuant avec le permis de construire une brochure sur la gestion des eaux pluviales.
- Sensibiliser les enfants
 - ✓ Animations dans les écoles qui en font la demande. De nombreux thèmes sont disponibles : « Détectives de l'eau », « Circuit de l'eau potable », « La rivière », « Les habitats de la mare », « Fabrication de produits ménagers biodégradables », la forêt...
 - ✓ Création d'un spectacle sur le thème des milieux humides dans le cadre du projet Interreg « Itinérance Aquatique », à destination du jeune public
- Impliquer la commune
 - ✓ En coordonnant les programmes communaux de préservation de l'environnement (Combles et Clochers, Plan Maya, Bords de route, Grand nettoyage de printemps, W9, commune zéro déchet...)

1. Gérer le paysage

1.1. Améliorer la prise en compte du paysage dans les politiques d'aménagement du territoire

Les objectifs de qualité paysagère constituent des orientations stratégiques qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages. Ils permettent d'orienter la définition et la mise en œuvre ultérieure des projets de territoire au regard des traits caractéristiques des paysages considérés et des valeurs qui leurs sont attribuées.

Nos projets :

- Charte paysagère : accompagnement du bureau d'étude Arpayge qui a été choisi pour l'établissement de la charte paysagère. L'analyse contextuelle a été réalisée en 2018. En 2019, des recommandations découlant de l'analyse contextuelle seront proposées au Comité de pilotage.

Un temps de consultation et de validation par la population est prévu lors de la sélection des recommandations. Elle peut prendre différentes formes : balade paysage, réunion...

- Accompagner les demandes de permis par des remises d'avis

- Relayer les outils régionaux auprès des autorités communales et vice-versa

2. Préserver l'espace rural et le cadre de vie

2.1. Valoriser les patrimoines

La vallée de l'Attert est dotée d'un petit patrimoine populaire où calvaires, chapelles, monuments funéraires, lavoirs, arbres remarquables... sont les témoins des activités de la région. La connaissance du patrimoine est un préalable à sa préservation et son appropriation.

- Participer au groupe de travail « monuments funéraires » qui pourrait se mettre en place prochainement avec des représentants du conseil communal et de la commission de gestion
- Restaurer du petit patrimoine lié à l'eau (lavoirs de Lischert et du Koun à Nobressart)
- Créer 20 panneaux touristiques pour la mise en valeur des moulins, lavoirs et fontaines

3. Promouvoir les paysages

3.1. Sensibiliser les différents acteurs du territoire

- Organiser des balades paysagères : suite au succès de la balade paysage à Tontelange en 2018, une ou plusieurs balades paysages pourront être organisées dans d'autres villages.

1. Contribuer au développement d'une agriculture durable

Jadis, le territoire du Parc était essentiellement voué à l'agriculture. Cette activité façonne bien sûr les paysages. Les petites exploitations familiales diminuent peu à peu notamment en raison des charges financières de plus en plus importantes et de la pression immobilière due à la proximité avec le Grand-duché de Luxembourg. Si la nouvelle PAC permettra de mieux soutenir les petites exploitations, le Parc a aussi un rôle à jouer.

Nos projets

- Promouvoir une agriculture préservant les ressources naturelles notamment en préservant la qualité des sols
 - ✓ Mettre en place un programme de réduction des pesticides dans le cadre du projet « Générations Terre » en collaboration avec la commune d'Attert et les agriculteurs belges et grand-ducaux. L'objectif du projet est de montrer aux agriculteurs qu'il est possible de cultiver de manière rentable tout en diminuant de manière significative l'utilisation des produits phytosanitaires dans leurs exploitations agricoles. A travers cet objectif, le projet vise à améliorer la durabilité des exploitations agricoles par la diminution ou la suppression du recours aux produits

phytosanitaires. Cette réduction sera rendue possible par un changement des pratiques agricoles facilité par un accompagnement personnalisé des agriculteurs volontaires et une animation territoriale adaptée aux attentes des agriculteurs. Le projet se déroulera au sein de trois Parcs naturels pilotes : le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, le Parc naturel Burdinale-Mehaigne et le Parc naturel de la Vallée de l'Attert. Les objectifs quantitatifs ambitieux visent une diminution de 30 % de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les 2 ans qui suivent le démarrage du projet et une diminution de 50 % après 5 ans.

- Privilégier une agriculture transfrontalière harmonieuse en concertation avec le Grand-duché
- Informer le grand public sur le travail des agriculteurs par la publication de divers articles

2. Soutenir les initiatives locales, inventer de nouveaux modes d'activité en milieu rural et agir pour la création d'emplois

2.1. Accompagner les initiatives économiques partageant les valeurs « parc naturel »

Le tissu économique de la vallée de l'Attert est constitué de petites et moyennes entreprises artisanales, commerciales et de services qui doivent être soutenues ou développées.

Nos projets

- Soutenir et encadrer des idées innovantes et l'émergence de nouveaux types d'activités sur le territoire :
 - ✓ en collaboration avec l'asbl Au Pays de l'Attert, soutenir la mise en place d'une coopérative à finalité sociale à l'initiative de six agriculteurs de la commune d'Attert et autant de citoyens désireux de rétablir un lien socio-économique direct entre les agriculteurs et les consommateurs locaux. Elle a pour objet social la transformation et la commercialisation du lait mais aussi via un magasin du terroir de tous produits agricoles issus principalement d'une agriculture locale favorisant les circuits courts.

- Faire connaître les jeunes entrepreneurs du territoire : présentation de leur activité dans le Courrier du Parc

2.2. Valoriser les filières, produits et savoir-faire locaux

Les productions locales ne sont pas nombreuses sur le territoire. Il n'est donc pas facile de proposer une gamme variée. Une réflexion a été menée au niveau de tous les parcs naturels de Wallonie pour proposer une marque unique et commune « Parc naturel » permettant de promouvoir les productions locales et de valoriser les circuits courts alimentaires sur le territoire des Parcs naturels de Wallonie. Mais actuellement cette réflexion est à l'arrêt pour diverses raisons.

Nos projets :

- Favoriser les circuits courts et la consommation locale lors d'événements
- Soutenir la coopérative de la Côte rouge qui prévoit dans ses bâtiments un magasin du terroir

3. Développer et soutenir une offre culturelle audacieuse et ouverte et valoriser l'identité culturelle francique-mosellane

3.1. Soutenir l'initiative des acteurs culturels et associatifs sur le territoire et les mettre en réseau

Le territoire se caractérise par une vie culturelle active, animée par des associations et leurs bénévoles. Les infrastructures accueillant ces événements sont en général les salles de village et les églises. Les artistes sont également nombreux et les cours artistiques se multiplient : peintures, poterie, dessin...

Nos projets

- Soutenir les créations culturelles et artistiques sur des thématiques spécifiques au territoire :
 - ✓ Créer une œuvre pérenne afin de valoriser le Marais de Grendel et la dynamique transfrontalière
- Renforcer la mise en réseau de ces acteurs associatifs et accompagner de nouvelles initiatives :
 - ✓ 9^e tournoi de tennis de table et 21^e tournoi de football pour les clubs belges et luxembourgeois de la vallée de l'Attert

- ✓ Coordonner les balades au clair de lune et au lever du soleil proposées par les Syndicats d'Initiative du Val d'Attert, de Préizerdaul, de Ell, la Commission culturelle de Redange et par l'asbl d'Millen

3.2. Inviter la culture sur le territoire

L'objectif est d'accroître et de diversifier la vie culturelle, aux côtés des acteurs culturels locaux et de la rendre accessible à divers publics. Le Parc naturel est également un territoire ouvert aux autres cultures.

Nos projets

- Mettre sur pied des animations et manifestations valorisant le patrimoine, l'histoire et les savoir-faire locaux :
 - ✓ Mettre en évidence la rénovation du centre européen Robert Schuman à l'occasion des Journées du Patrimoine sur le thème « Le patrimoine sur son 31 ! ».
- Accueillir des événements multiculturels
 - ✓ Organiser la 22^e édition du festival Musique dans la Vallée
 - ✓ Organiser un événement autour du thème de la forêt dans le cadre du massif forestier « La grande Forêt d'Anlier » en collaboration avec la Maison du Tourisme du Pays d'Arlon

3.3. Valoriser l'identité culturelle francique-mosellane

La vallée de l'Attert est riche d'une histoire et d'un patrimoine qui ont marqué son territoire. Son développement a été considérablement influencé par ses différentes appartenances, tantôt à la Hollande, tantôt à la France, tantôt au Grand-duché du Luxembourg... On remarque la présence du francique mosellan (luxembourgeois) du Pays d'Arlon ou « Arelerland ». Son usage courant se perd toujours un peu plus avec le temps qui passe mais il est important de mettre en valeur cette identité culturelle forte.

Nos projets :

- Organiser la 6^e rencontre des conseils communaux de la Vallée de l'Attert qui se fera au printemps 2019 sur le territoire de la commune de Beckerich, ce qui permettra aux nouveaux conseillers des quatre communes grand-ducales partenaires de prendre connaissance des projets menés sur le territoire
- Intégrer une conférence sur l'histoire de la région dans les rendez-vous du Parc

4. Valoriser le territoire en développant un tourisme durable et diffus et promouvoir une image « Parc naturel »

La Vallée de l'Attert n'est pas un territoire de tourisme de masse. Elle reste une zone rurale authentique pour des séjours à la recherche de la nature, du grand calme, de la ruralité, de l'histoire, des promenades et des rencontres dans le monde des campagnes.

4.1. Accompagner les hébergements touristiques dans leur démarche environnementale et en faire des relais d'informations « Parc naturel »

Peu présents lors de la création du Parc naturel, les hébergements touristiques se sont développés ces dernières années. Il est donc important de sensibiliser les propriétaires à l'esprit « Parc naturel » et qu'ils deviennent des ambassadeurs du Parc en proposant un accueil de qualité et en connaissant bien le territoire et ses richesses patrimoniales.

Nos projets :

- Accompagner les hébergements afin de diminuer leur empreinte écologique en leur proposant un plan d'actions suite à une visite de leur hébergement, et un audit (facultatif)

- Mettre à disposition des hébergements des équipements innovants afin de diminuer leur consommation énergétique et d'autres pour augmenter la biodiversité (nichoirs, hôtels à insectes, bandes fleuries...)
- Etablir un code de « bonnes pratiques du touriste dans un Parc naturel » à destination des hébergeurs et des touristes
- Compléter la malle d'observation mise à disposition des hébergements par un jeu des six familles, un listing des guides nature et des producteurs locaux
- Faire de ces hébergements un relais d'informations mettant en évidence les richesses locales comme les sites naturels, les produits locaux, les événements culturels
- Faire de ces hébergements des relais d'informations des activités du Parc

4.2. Promouvoir les modes de déplacement doux pour la découverte du territoire

Le territoire est déjà bien équipé en circuits pédestres balisés. Par contre, les circuits vélo sont peu nombreux et il n'existe pas de circuits équestres. Or la demande existe.

Nos projets :

- Effectuer un entretien régulier des sentiers et chemins sur le territoire et de leur balisage en collaboration avec les parrains des circuits via le Syndicat d'initiative
- Modification du tracé de la balade transfrontalière au départ d'Oberpallen pour répondre à une exigence du ministère grand-ducal du Tourisme
- Baliser une nouvelle balade VTT au départ de Heinstert
- Réaliser un balisage cohérent sur tout le Parc naturel : en 2018, un inventaire de chaque emplacement de balise a été réalisé par le SI et les parrains des différents circuits. Cet inventaire a permis d'identifier les balises à remplacer et les nouveaux poteaux à installer afin de baliser correctement chaque circuit. Les supports ont également été inventoriés. Un balise est donc prévue à chaque carrefour plus une quelques mètres plus loin pour confirmer qu'on est sur le bon chemin. L'installation des nouveaux poteaux indicateurs et des balises est prévue pour 2019.
- Circuit de découverte de la Réserve Naturelle Domaniale de la Nothomb : le projet consiste en l'aménagement de 140 m de prairies dans la RND pour relier deux chemins existants afin de créer une boucle de promenade de 2 km partant du village de Nothomb. Afin de relier ces deux chemins, l'aménagement consistera en :
 - ✓ l'installation de caillebotis en bois entre la rivière et le chemin vicinal n°75 afin que les promeneurs puissent circuler les pieds au sec comme le site est humide
 - ✓ la construction d'une passerelle piétonne au-dessus de la Nothomberbaach
 - ✓ un aménagement au sol léger entre le chemin vicinal n°74 et la passerelle afin d'éviter que les promeneurs s'écartent du sentier.
 - ✓ l'installation de panneaux didactiques qui permettront de découvrir la flore et la faune du lieu
- Informer le Conseil Communal ou toute autre assemblée de toutes les actions effectuées dans le cadre des déplacements doux (balades balisées, circuits vélo, cavaliers, VTT...)
- Créer un circuit « Natur'Accessible » dans le bois du Dahreck (site Natura 2000) à Metzert. Le circuit sera aménagé afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite (parking aménagé, accessibilité) mais aussi aux autres usagers pédestres. Des panneaux didactiques agrémenteront la balade en mettant en évidence la biodiversité du lieu (zone humide, blaireau, oiseaux, flore). Des aires de repos sont également prévues.

4.3. Assurer la promotion du territoire du Parc en tant que destination touristique verte

Nos projets :

- Informer le public par la mise en place d'une politique d'édition et de diffusion de l'information

Dans le cadre du massif forestier de la Grande Forêt d'Anlier :

- ✓ Développement d'une application mobile pour le téléchargement des circuits permettant des choix multi-critères et proposant le téléchargement de parcours à la carte
- ✓ Participation à la réalisation et la diffusion d'un film touristique de la Grande Forêt d'Anlier
- Elaborer et installer des outils de sensibilisation au patrimoine naturel, paysager ou culturel :
 - ✓ Circuit Natur'accessible
 - ✓ Panneau d'information sur la borne frontière le long de la balade pédestre balisée à Nothomb (suite remarque promeneur)
 - ✓ Panneau spirale à insecte au verger maya
 - ✓ Panneau décrivant les espèces de chauve-souris devant certaines églises

- ✓ Panneau explicatif sur le crapauduc
- ✓ Panneau d'accueil à la Leck (à la demande des villageois)
- ✓ Panneau explicatif sur les jardins partagés en permaculture à Post
- ✓ ...

1. Mieux faire comprendre le territoire

Le territoire du Parc recèle de nombreuses possibilités de découverte tant environnementale que patrimoniale. Il est important de les faire découvrir à la population par le biais de diverses activités mais aussi de mettre à sa disposition les outils pour mieux les appréhender. Ainsi mieux informés, mieux formés, les habitants se sentiront plus impliqués dans la sauvegarde de notre environnement.

Nos projets :

- Poursuivre l'offre d'animations pédagogiques de découverte du territoire
 - ✓ Pour les enfants et les jeunes, en organisant des animations scolaires, des animations « Nature » les mercredis après-midi et le stage Junior Rangers
 - ✓ En assurant l'encadrement de deux écoles de la Vallée ayant été retenues dans le cadre de l'appel « Ecoles Wallonie#Demain »
 - ✓ Pour le grand public, lors de balades à thèmes, de formations, de conférences et en partenariat avec des manifestations plus importantes (Semaine sans pesticides, Journées wallonnes de l'eau, Nuit de la chouette, Aube des oiseaux, atelier de cuisine sauvage...)
 - ✓ Poursuite des « Rendez-vous du Parc naturel »,

tous les derniers jeudis du mois, en proposant des conférences, films, ateliers, spectacles....

Déjà programmés pour 2019 :

- ✓ Film « Océans, le mystère plastique » dans le cadre de « Attert, commune zéro déchet »
- ✓ Film « L'intelligence des arbres »
- Développer des outils de sensibilisation et les porter à la connaissance des différents publics (malle station d'épuration et pédag'eau)
- Gérer et animer la scénographie de la Maison du Parc avec l'accueil de groupes
- Encourager et soutenir les initiatives locales en adéquation avec l'esprit Parc
- Faire connaître l'existence du Centre de documentation (bibliothèque) et du Centre de prêt de matériel
- Accueillir et répondre aux demandes de stages, d'information ou de recherches scientifiques

2. Amplifier la communication

La promotion et la diffusion des informations au sujet des actions du Parc sont primordiales car elles permettent de sensibiliser et de mobiliser les différents publics. Les interventions dans ce domaine concernent des actions destinées aux habitants, élus et acteurs du territoire mais également aux visiteurs

d'un ou plusieurs jours.

Nos projets :

- Informer les différents publics (habitants, élus, instances publiques, partenaires...) sur les actions du Parc par :
 - ✓ L'édition du Courrier du Parc distribué en toutes-boîtes sur le territoire du Parc et envoyé aux personnes qui le souhaitent en dehors du territoire
 - ✓ La mise à jour du site internet
 - ✓ L'actualisation de la page Facebook
 - ✓ L'adaptation de l'offre aux nouvelles technologies par la création de capsules vidéo pour faire découvrir les richesses du parc

3. Inciter aux démarches globales de développement durable

Il est dorénavant acquis que nous sommes pleinement responsables de la dégradation de notre environnement. A ce titre, le Parc naturel doit proposer divers gestes simples, responsables et efficaces pour, qu'au quotidien, ils contribuent au développement durable, seule solution censée pour les générations à venir.

Nos projets :

- Promouvoir les gestes éco responsables dans les

hébergements touristiques et chez les particuliers.

- Collaborer au projet « Attert, commune zéro déchet ». Depuis avril 2018, Attert fait partie des 20 communes engagées dans une Opération Zéro déchet, une initiative de la Région wallonne pour mettre en place une véritable dynamique de réduction des déchets sur le territoire. En collaboration avec Espace-environnement, l'AIVE et la commune d'Attert, diverses actions sont programmées pour atteindre cet objectif : information aux associations, mise sur pied d'ateliers zéro déchet, Défi famille zéro déchet, conférence, film...
- Collaborer au projet des jardins partagés en permaculture installés à Post : fourniture de plants, panneaux informatifs, séance d'information...
- Installer sous le préau de la cour végétale un abri pour les vélos électriques. Cela permettra un accès plus facile lors des locations (pour l'instant, ils sont stockés dans la chaufferie, près de la cave aux chicons)

Parc naturel de la Vallée de l'Attert

Voie de la Liberté, 107
B-6717 Attert

Tél. : 063/22 78 55
parcnaturel@attert.be
www.pnva.be

Avec le soutien de :

